



Fiche d'information

Évaluation du potentiel pour le préapprentissage d'intégration (EP PAI)

Qu'est-ce qu'un PAI?

Le préapprentissage d'intégration (PAI) dure un an et prépare

- les réfugiés reconnus (permis F ou B) et les personnes admises à titre provisoire (permis F) ainsi que
- les adolescents et jeunes adultes de l'UE / AELE et d'États tiers (permis B ou C) et
- les personnes bénéficiant du statut de protection S

à suivre une formation professionnelle de base (attestation fédérale de formation professionnelle = AFP ou certificat fédéral de capacité = CFC).

En règle générale, les apprentis travaillent trois jours par semaine en entreprise et suivent les cours de l'école professionnelle deux jours par semaine.

Qu'est-ce qu'une EP PAI?

Les personnes qui souhaitent suivre un PAI seront invitées au ask! après leur inscription à une EP PAI. Plusieurs tests courts et un entretien concernant les intérêts professionnels permettent après l'évaluation d'estimer si suivre un PAI est la prochaine étape appropriée pour l'intégration professionnelle.

L'EP PAI est gratuite, hormis le trajet et les frais de restauration.

S'inscrire à une EP PAI

-Personnes admises à titre provisoire (F) et réfugiés reconnus (F/B): par l'institution centrale via la plateforme informatique IAS

-Personnes de l'UE / AELE / États tiers: sur www.ag.ch/invol

Préparation de l'EP PAI

On ne peut pas se préparer à l'EP PAI. Les tests sont indépendants du niveau linguistique, c'est-à-dire qu'ils sont conçus de telle manière qu'il est possible d'obtenir de bons résultats sans exprimer un mot.

Quand se déroule l'EP PAI?

En général, en continu de janvier à juillet.

Recherche d'une entreprise de formation PAI

Dans le cadre de l'EP PAI, le curriculum vitæ existant est adapté si nécessaire avec l'aide d'ask! et une demande est ainsi déposée auprès d'une entreprise de formation appropriée pour un stage d'initiation.

Le stage d'initiation fournit une aide à la décision fondée pour toutes les personnes impliquées. Les participants peuvent vérifier dans la pratique si le métier choisi correspond réellement aux attentes formulées. Pour sa part, l'entreprise de formation peut observer si une personne se montre motivée et s'engage pour le métier concerné. Un contrat de PAI ne pourra être signé qu'à partir du moment où ces conditions sont réunies.

Début du PAI

Le PAI commence en août.

Vous trouverez de plus amples informations sur:

- www.ag.ch/invol
- www.hallo-aargau.ch/
- www.berufsberatung.ch